

L'Hyper !

N°175/04

27 septembre
2004

20 pages



**La CFDT mobilise
le 11 novembre p. 12**

**Augmentation de la
prévoyance p. 6**

Départ de Marc p. 10



**Déblocage
de l'épargne
p. 4**



**Départs
p. 10**



**Harcèle-
ment moral
p. 15**



**Résultats
économi-
ques p. 16**

Où va notre argent ?

par **L'Insee**

Il est intéressant d'observer comment les Français dépensent leur argent. Tous les ans, L'Insee ausculte la consommation des ménages.

La consommation des ménages n'a que très peu augmenté entre 2002 et 2003 : + 1,3 % seulement en volume.

La satisfaction des besoins "de base" représente près de la moitié des dépenses : logement, transport (y compris l'achat et l'entretien de la voiture), alimentation et habillement totalisent 45,7 % de la consommation des ménages. Les loisirs occupent, eux, une part non négligeable avec plus de 7% du budget.

Les dépenses High Tech (accès internet haut débit, téléphones mobiles, appareils photo numériques, DVD...) sont les seules à vraiment croître.

Principaux postes de dépense :

- Logement, eau, gaz, électricité... **19,1%**
- Voiture, transports **11,6%**
- Produits alimentaires et boissons **11,4%**
- Loisirs, culture, voyages touristiques **7,2%**
- Autres biens et services (assurance...) **6,5%**
- Hôtels, cafés et restaurants **6%**
- Meubles, articles de ménage, entretien... **4,7%**
- Habillement et chaussures **3,6%**
- Santé **3%**
- Boissons alcoolisées et tabac **2,6%**
- Communications **1,9%**
- Education **0,5%**

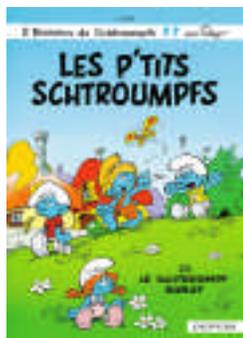
L'insee toujours elle scrute aussi notre pouvoir d'achat , voici son bilan:

Le pouvoir d'achat des salariés en France a perdu 0,1 point en moyenne au deuxième trimestre 2004, soit une hausse de 0,4 point sur un an. Le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 0,6% au deuxième trimestre, soit une hausse de 2,4% sur un an. Mais cette progression a été effacée par la hausse de 0,7% des prix (hors tabac) au deuxième trimestre. Sur un an, le salaire mensuel des salariés progresse de 2,4%, la hausse des prix entre juin 2003 et juin 2004 atteignant 2%

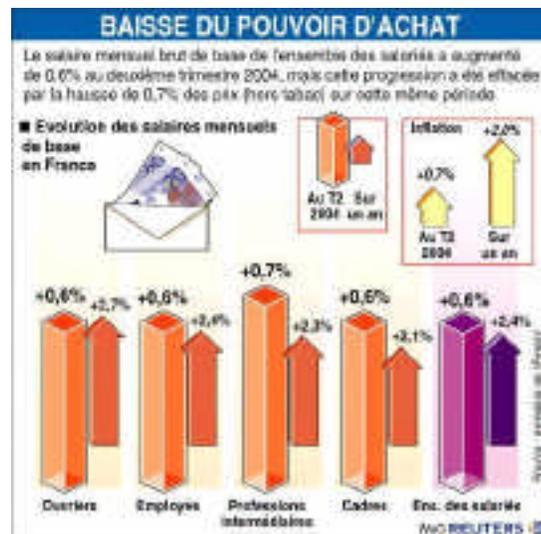
Notre conclusion

Il faut avoir de l'argent pour se poser la question "où va notre argent?".

Chez Carrefour on ne se la pose pas, en 2004 notre pouvoir d'achat est largement en baisse !



Non, je n'ai pas réponse à tout. Certaines questions me laissent perplexe: par exemple, quand un schtroumpf se cogne, de quelle couleur est son bleu ?



| | | | | |
|----------------------------------|---------|--|--------------------------------|---------|
| t Ouverture | | | s La pièce d'à coté | |
| Où va notre argent ? | page 02 | | Restructuration chez CAF | page 16 |
| Sommaire et indices | page 03 | | L'animatrice attaque Carrefour | page 17 |
| t Actualités | | | s A la caisse | |
| Déblocage de l'épargne salariale | page 04 | | Résultats économiques | page 18 |
| t A l'affiche | | | | |
| La prévoyance | page 06 | | | |
| t Les acteurs | | | | |
| Ils nous quittent | page 10 | | | |
| Développement et élections | page 11 | | | |
| t Dans les coulisses | | | | |
| Ouvertures exceptionnelles | page 12 | | | |
| t La règle de jeu | | | | |
| Le harcèlement moral | page 15 | | | |

150 militants CFDT en formation les 21-22-23 septembre 2004



RETRAITE ANTICIPÉE : premier bilan



Plus de 80.000 personnes ont déjà bénéficié de ce dispositif. Et près de 68.000 actifs seraient prêts à le faire.

Depuis le 31 octobre 2003 la loi autorise les départs avant 60 ans, en retraite de salariés ayant commencé à travailler très jeunes et ayant effectué une très longue carrière

La Caisse nationale d'assurance vieillesse a enregistré au 31 juillet, **81.878** demandes de retraite anticipées effectives. Ces retraités « anticipés » se répartissent en 80,77 % d'hommes et 19,23 % de femmes

La condition de durée d'assurance cotisée

Pour bénéficier d'un départ en retraite anticipée, les actifs doivent notamment justifier d'une durée d'assurance cotisée de 168 trimestres pour un départ à 56 ou 57 ans ou de 164 trimestres pour un départ à 58 ans ou encore de 160 trimestres pour un départ à 59 ans.

De nombreux salariés de Carrefour profitent actuellement de ce dispositif.

DURÉE DU TRAVAIL

La durée moyenne hebdomadaire de travail des salariés à **temps complet s'établit à 35,6 heures** à la fin du deuxième trimestre. Elle reste donc stable sur le trimestre mais aussi sur un an.

En outre, au 30 juin 2004, 79,2% des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus travaillent moins de 36 heures hebdomadaires.

La proportion des salariés à temps partiel augmente légèrement sur un an, passant de 13,8% fin juin 2003 à 14,1% fin juin 2004.

Fin juin 2004, 6,7% des salariés sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD), une proportion qui reste stable sur un an.

Epargne salariale

O Epargne salariale



Signataires

A ce jour CFDT, CFTC, FO sont signataires de l'accord permettant le déblocage de l'épargne salariale.

Le déblocage

On devait pouvoir déblocuer sur Internet dès le 24 au matin. Or on nous répond sur le site - *Accès impossible - "Vous ne pouvez effectuer cette opération avant le 1er octobre, faute d'un avenant signé par votre entreprise."*

La CFDT a contacté la direction, cette erreur va être rapidement rectifiée, c'est Interépargne qui fait des siennes. Quand vous lirez ces lignes tout devrait être rentré dans l'ordre.

Les frais de déblocage

Interépargne en accord avec tous les gestionnaires et le ministre avait décidé de fixer les frais de déblocage à 15 euros. C'était ni plus ni moins que du racket ! Pour la CFDT ces frais de gestion n'étaient pas acceptables sachant qu'un salarié qui déblocuerait une faible somme paiera des frais similaires à un salarié qui déblocuera une forte somme.

On nous affirmait qu'il était impossible d'y déroger .

Enfin nous avons réussi à les faire diminuer. Les frais prélevés par Interépargne seront de : 0,8 % des montants déblocués, avec un minimum de 9 € et un maximum de 15 €.

Note: si 30% des salariés débloquent leur épargne cela représente près de 400 000€ (2,62 millions de francs) qu'interépargne va prendre au passage pour les frais.

Le montant de l'action Carrefour

En baisse en ce moment donc prudence vous avez jusqu'au 31 décembre pour déblocuer.

O PARTICIPATION DE GROUPE 2003

148 193 salariés ont bénéficié de la participation en 2003

La réserve représente 187 millions d'euros, 7.92% de sa rémunération annuelle brute 2003

1264 € versés en moyenne en 2003 pour 1291€ en 2002

O PERCO

6% des salariés ont choisi le PERCO

Les placements ont été répartis entre Carrefour Multi-gestion 44% - Equilibre : 23% - Prudence 23% et Court terme

Pour vous aider dans vos choix la CFDT vous propose ces tableaux rappelant la valeur des parts de chaque FCP au moment où Carrefour vous a versé la participation (nous n'avons pas mis les autres versements intéressés, volontaires).

Attention ce tableau est à titre indicatif et peut ne pas correspondre à vos placements. Comme vous le constaterez les dates des valeurs des FCP indiquées sur le site Interepargne (en rouge) ne sont pas celles de votre relevé personnel. Hors il faut que la date soit identique (surtout pour le fond Carrefour Actions) car le cours des actions change chaque jour. A vous de compléter le tableau (le problème ne se pose qu'avant 2003).

Les dates de placement

| Participation | Placement | Déblocage |
|---------------|-----------|-----------|
| 1999 | 1/4/2000 | 1/4/2005 |
| 2000 | 1/4/2001 | 1/4/2006 |
| 2001 | 1/4/2002 | 1/4/2007 |
| 2002 | 1/4/2003 | 1/4/2008 |
| 2003 | 1/4/2004 | 1/4/2009 |

Les noms des fonds

Depuis la mise en place de l'épargne groupe les noms des FCP (Fonds commun de placement) ont été modifiés. Chez Promodès il n'y avait qu'un fond.

| Nom du fond | Ancien nom Carrefour |
|-------------------------------|--------------------------|
| Carrefour Multigestion | Carrefour A multigestion |
| Carrefour Actions | Carrefour D |
| Carrefour Evolution | Carrefour E |
| Carrefour Equilibre Solidaire | Carrefour Equilibre |
| Carrefour Dynamique | |
| Carrefour Prudence | |
| Carrefour Court Terme | |

Les plus values.

C'est la différence entre la valeur des parts au moment du versement et celle au moment du déblocage. Ainsi on sait déjà que la valeur des parts de Carrefour Action de 2000-2001-2002 sera inférieure à celle de la valeur des parts lors du déblocage de 2004.

| Placement | Date de versement sur votre relevé | Carrefour Actions | Date de versement | Carrefour Equilibre Solidaire | Date de versement | Carrefour Evolution |
|--------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------|
| Participation | 1/4/2000 | 66,73 α | | | | |
| Valeur sur le Site | 31/3/2000 | 61,00 α | | | 3/4/2000 | 4,80 α |
| Participation | 1/4/2001 | 61,75 α | | | | |
| Valeur sur le Site | 30/3/2001 | 56,76 α | | | 2/4/2001 | 4,55 α |
| Participation | 1/4/2002 | 54,74 α | | | | |
| Valeur sur le Site | 28/3/2002 | 50,23 α | 2/4/2002 | 32,69 α | 2/4/2002 | 4,46 α |
| Participation | 1/4/2003 | 33,32 α | | | | |
| Valeur sur le Site | 1/4/2003 | 33,32 α | 1/4/2003 | 26,94 α | 1/4/2003 | 3,40 α |
| Participation | 1/4/2004 | 39,68 α | | | | |
| Valeur sur le Site | 1/4/2004 | 39,68 α | 1/4/2004 | 31,77 α | 1/4/2004 | 4,18 α |

| Placement | Date de versement | Carrefour Multigestion | Date de versement | Carrefour Dynamique | Date de versement | Carrefour Prudence |
|---------------|-------------------|------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|
| Participation | | | | | | |
| Site | 3/4/2000 | 321,01 α | 31/3/2000 | 178,69 α | | |
| Participation | | | | | | |
| Site | 2/4/2001 | 290,29 α | 30/3/2001 | 157,05 α | | |
| Participation | | | | | | |
| Site | 2/4/2002 | 274,05 α | 2/4/2002 | 153,21 α | | |
| Participation | | | | | | |
| Site | 1/4/2003 | 179,60 α | 1/4/2003 | 105,84 α | 1/4/2003 | 99,02 α |
| Participation | | | | | | |
| Site | 1/4/2004 | 233,65 α | 1/4/2004 | 131,02 α | 1/4/2004 | 105,65 α |

Mutuelle ou assurance, il faut choisir !

Les salariés ne verront une chose la cotisation augmente mais sous cette augmentation se cache aussi la remise en cause du principe de solidarité.

OUI à une gestion sérieuse de la prévoyance Carrefour sur des bases saines et mutualistes pas à un système "faites moi confiance et payés" .

Pour négocier il faut connaître le sujet et avoir un objectif et des convictions.

Les représentants des salariés, dans certaines organisations, ont un manque sérieux de compétence et de préparation des dossiers.

Certains de toutes façon ne se mouilleront pas au moment de la signature alors on peut dire et faire n'importe quoi.

D'autres ne représentent qu'eux même ne rendant compte à personne.

Tout ça n'aide pas la négociation surtout quand certains viennent défendre uniquement leur bout de gras.

Le résultat est là.

O Qu'est-ce que la Prévoyance

Régime des actifs

Vous êtes salarié de Carrefour vous bénéficiez obligatoirement de la couverture sociale de l'entreprise.

Cette couverture est négociée par les organisations syndicales. Elle ne concernent que les salariés et leur famille de Carrefour Hypermarchés.

Trois impératifs de gestion

- les prestations offertes
- la cotisation de l'employeur et du salarié
- l'équilibre des dépenses et des recettes.

Ce que les salariés appellent communément Mutuelle est en réalité **la Prévoyance maladie, chirurgie et maternité** la cotisation est de 2,80% du plafond de la sécurité sociale qui se répartit à 51% payé par l'employeur et 49% par le salarié soit 33,92 euros mensuel pour tous les salariés quelque soit leur statut familiale et leur rémunération.

Ce montant est augmenté à chaque revalorisation du montant du plafond de la Sécurité Sociale soit en janvier et en juillet de chaque année.

L'autre couverture sociale est la **prévoyance invalidité, incapacité, décès**. La cotisation est de 1,24% de la rémunération partagé entre le salarié 0,51% et l'employeur 0,73%.

Ces prévoyances sont dites collectives

c'est à dire que vous avez obligation de cotiser (donc vous bénéficier de ses avantages). Importe peu que votre conjoint adhère à une autre "mutuelle" vous devez adhérer à celle de Carrefour.

Si vous êtes marié ou célibataire, avec ou sans enfant importe peu vous cotisez pour toute la famille au même tarif. On appelle ça une prévoyance familiale.

Régime des non-actifs

La loi dite Evin impose à l'entreprise de permettre aux salariés de conserver la prévoyance (dite mutuelle) quand ils quittent l'entreprise.

Une bonne loi car souvent en plus de perdre son travail ou au moment de sa retraite le salarié se retrouve sans couverture sociale.

Aujourd'hui il peut conserver cette couverture avec les mêmes droits que les actifs sauf qu'il cotise sans bénéficier de l'aide de l'entreprise.

Sa cotisation passe le jour de son départ de l'entrepris du simple au double (pour **la Prévoyance maladie, chirurgie et maternité** 832 euros annuel soit 5460 F).

Principe

Une prévoyance collective c'est la mutualisation des risques. C'est la solidarité entre le célibataire sans enfants et celui qui en a, c'est la solidarité inter génération entre le jeune et le cinquantenaire entre l'actif et celui qui est en retraite .

Plafond de la sécurité sociale au 1er juillet 2004 : 2.476 euros

Un accord mi-figue mi-raisin

Une précipitation de prendre la décision d'augmenter les cotisations qui ne se justifie pas, du moins aujourd'hui.

Une absence sérieuse d'analyses et de prospectives

Décisions prises par la commission de prévoyance (réunions du 1er juillet 2004, du 2 août 2004 et du 31 août 2004)

O Prévoyance invalidité, incapacité, décès.

Augmentation de cotisation de la part employeur à partir du 1er juillet 2004 jusqu'au 31 décembre 2005

L'augmentation de la part des salariés au 01 mai 2005 avait été décidée voici plusieurs mois lors de l'amélioration des prestations.

| | Part salariale | Part patronal |
|--------------------------|----------------|---------------|
| Actuellement | 0,51% | 0,73% |
| 1/07/2004 au 31/12/2004 | 0,51% | 1,39% |
| 01/05/2004 au 31/12/2005 | 0,61% | 1,29% |
| Au 1/1/2006 | 0,61% | 0,78% |

La CFDT est d'accord sur ce point et signera l'avenant.

O Prévoyance maladie, chirurgie et maternité

Régime des actifs

Les dépenses augmentent et si le solde du compte 2003 reste en équilibre avec 222 600 euros d'excédent la décision d'augmenter les cotisations a été prise.

Une précipitation qui pose question d'autant que nous avons encore des réserves pour voir venir !

Nous avons d'ailleurs puisé dans ces réserves en limitant le Plafonnement de la réserve maladie à hauteur de 20% des cotisations, l'excédent de (8,8 M€) permettant ainsi de se procurer des ressources additionnelles pour la prévoyance jusqu'au 31 décembre 2005 sans charge additionnelle effective.

Afin de préserver l'équilibre du régime maladie-chirurgie, le taux de cotisation passera à 2,90% du plafond (au lieu de 2,80%) au 1er juillet 2005. La répartition reste inchangée. 1,42% pour les salariés 1,48% pour l'employeur

C'est FO qui a demandé en préalable que la cotisation soit augmentée, une façon d'apparaître comme un bon gestionnaire ?

La CFDT est étonnée qu'une organisation syndicale monte au créneau sur ce point d'autant que la direction ne semblait pas presser.

A notre avis il n'y avait pas besoin de se précipiter. Nous aurions préféré attendre les résultats de l'année 2004 (2003 fut une année déficitaire exceptionnelle) avant de prendre une décision.

De même nous estimons que la présentation des comptes est peu visible. L'Apgis nous noyant sous des chiffres donnés le jour de la réunion empêchant ainsi toute analyse, menant 50 débats à la fois devant un parterre de délégués dont la plupart n'y comprennent rien !!!

Nous avons fait plusieurs interventions pour demander un dossier plus clair... en vain.

Nous sommes lucides et conscient que cette augmentation est inéluctable vu le recul des remboursements de la sécurité sociale. Reste que jusqu'au 1er juillet 2005 nous avons le temps d'analyser dans le détail avant de décider d'augmenter.

La CFDT signera l'avenant mais pense que nous pouvons attendre avant de prendre cette décision. La majorité (FO, CFTC, CGT) en ayant décidé autrement nous suivrons.

Nouvelle adresse de l'APGIS

12 rue Massue
94684 VINCENNES

Téléphone:

01 49 57 16 00

01 49 57 17 39



Régime des non-actifs

Régime des non-actifs

On en voit pas pourquoi les non-actifs paieraient une cotisation très forte, alors que toute leur carrière ils n'ont pas eu le choix de leur mutuelle.

A 60 ans et plus il est normal de continuer d'adhérer dans de bonnes conditions à une mutuelle où on cotise depuis parfois 30 ans d'autant que vos revenus sont en baisses et que votre santé va décliner au fil des ans.

Au nom de quels principes les non actifs bénéficieraient d'un régime avec deux cotisations "isolé" et "famille", faisant peser sur les familles (78% des non actifs) un coût plus élevé.

La position CFDT

Le régime des anciens salariés qui continuent d'adhérer sans participation de l'employeur est en déficit chronique.

La CFDT avait alerté le CCE sur ce point voici déjà plusieurs années sans succès. **Aujourd'hui on se réveille.**

Vu le déficit et estimant qu'il y a une limite à la solidarité des actifs vis à vis des non actifs la CFDT est d'accord pour augmenter les cotisations des anciens salariés Carrefour **mais en tenant compte du fait que certains ont cotisé toute leur vie à la mutuelle Carrefour** et qu'il est juste que la solidarité des actifs continue à produire leur effets dans les **mêmes conditions de droits et d'accès avec juste une différence raisonnable dans le coût de la cotisation.**

La CFDT veut un régime mutualisé où les risques sont assurés collectivement et solidairement.

La CFDT veut un taux unique de cotisation pour les anciens salariés

(comme c'est le cas actuellement)

Précisons au passage que le taux fixé par l'Apgis pour un équilibre des comptes serait toujours selon

**Demain un non actif paiera pour sa "mutuelle" 1486 euros (9 744,80 F) par an. soit + 44%.
Merci FO disent les retraités !!!**

l'Apgis très inférieur à prestations égales au tarif pratiqué dans les autres mutuelles et assurances.

La position FO

FO veut augmenter la cotisation des anciens salariés dont les personnes en retraite en faisant deux cotisations "isolé" (2,80%) et

"famille" (5%).

Ils remettent ainsi en cause le principe de la mutualisation des risques et la solidarité inter génération que nous avons précisé plus haut.

La position de FO est dangereuse car elle va vers un régime de type assurance où la prestation et la cotisation sont en fonction de chacun.

Chacun le constatera les actifs paient tous le même taux qu'ils soient célibataire ou marié, temps complet ou temps partiel, employé ou cadre. De même il est curieux que FO ne se soit jamais posé la question de savoir s'il était juste qu'une temps partiel paie le même prix qu'un dirigeant de l'entreprise

On ne voit pas pour quelle raison ce

principe de mutualisation des risques serait remis en cause pour les non actifs **qui contrairement aux actifs n'ont pas l'obligation de cotiser à l'Apgis.**

Décisions

Qui est non actif,

| REGIME MALADIE ANCIENS SALARIES | GROUPE au 30/09/2004 | |
|---|----------------------|--------------|
| | ISOLE | FAMILLE |
| Préretirés, invalides, retraités, veufs, licenciés, congés sans solde (hors congés parentaux) | | |
| Cotisation 2004 jusqu'au 30 septembre 2004 | 2,80% du PSS | 2,80% du PSS |
| Au 1er octobre 2004 | 2,80% du PSS | 3,40% du PSS |
| Au 1er janvier 2005 | 2,80% du PSS | 4,00% du PSS |
| Au 1er janvier 2006 | 2,80% du PSS | 5,00% du PSS |
| Enfants demandeurs d'emploi | | |
| Cotisation 2004 jusqu'au 30 septembre 2004 | | 0,60% du PSS |
| Au 1er octobre 2004 | | 1,00% du PSS |

Il fallait clarifier ce point La commission a tranché sous ce vocable on trouve aujourd'hui:

- 🍏 Invalides
- 🍏 Veufs de + et - de 1 an
- 🍏 Retraités, Pré-retraités
- 🍏 Licenciers
- 🍏 Congés sans solde hors congés parentaux

Les congés sans solde parentaux sont rattachés au régime des actifs.

Les invalides et veufs de moins de 1 an d'ancienneté qui bénéficiaient jusqu'à présent de l'exonération de la cotisation devront désormais s'acquitter de la même cotisation que celles payées par les anciens salariés.

Augmentation progressive des cotisations à compter du 1er octobre 2004 pour les anciens salariés actuels. voir tableau ci-dessus

Le taux et la structure de cotisation pour les anciens salariés est aménagé comme suit :

Pour les nouveaux entrants, à compter du 1er octobre 2004,

Les taux de cotisations sont:

- , Taux Isolé : 2,80% du PSS
- , Taux Famille : 5,00% du PSS

Un bilan des résiliations des adhésions des anciens salariés sera établi régulièrement par l'APGIS qui suivra notamment le motif des résiliations et la situation spécifique des anciens salariés concernés.

La CFDT se prononce contre la décision d'augmentation des cotisations concernant les non actifs.

IDECLAIR

Une fausse bonne idée

Une dépense de 210 000 euros qui ne se justifie pas au moment où on augmente les cotisations des employés

La CFDT propose que le tiers payant soit étendu à tous les actes médicaux sans conditions.

Dans le même temps alors que nous cherchons des solutions au déficit du régime nous découvririons en fin de réunion un projet appelé IDECLAIR (que bien entendu on s'était bien gardé de nous parler du coût) de devis sur dentaire et optique soutenu par FO qui augmenterait les dépenses de 210 000 euros (1,4 millions de francs) !!!

Ce projet consisterait simplement à soumettre à l'Appgis le devis du dentiste ou de l'opticien pour que celle-ci donne un avis. Si elle l'accepte le salarié bénéficierait du tiers payant de l'Appgis si non aucun effet le salarié ferait ce qu'il veut comme aujourd'hui.

Quel intérêt pour un coût de 210 000 euros ???

Aujourd'hui tous les opticiens et dentistes vous proposent des délais pour payer. Certains n'encaissent votre chèque que quand vous êtes remboursé. Chez Krys Optique vous pouvez payer 4 fois sans frais.

Puisque nous pouvons accorder le tiers payant optique et dentaire pourquoi le soumettre à l'obligation de faire une étude de devis qui n'apporte rien.

La CFDT propose le tiers

payant pour tous les actes médicaux .

On ne choisit pas son opticien et son dentiste comme on fait ses courses à l'hypermarchés.

La santé ne doit pas être une marchandise.

Si on veut que le salarié choisisse dans ce cas faisons comme les vrais mutuelle qui propose le service optique et dentaire.

Mais l'expérience a montré que ce type de cabinet ne sont pas toujours les moins chers.

Méfions nous du Hard discount de la santé.

Pour la CFDT ceci s'apparente plus à une façon pour l'Appgis d'augmenter ses frais de gestion sous le prétexte d'une fausse bonne idée.

De même l'Appgis se met enfin à l'informatisation de son système, une bonne idée mais elle nous en parle comme un nouveau coût. Hors, et Carrefour le démontre chaque jour, l'informatisation fait baisser les coûts et améliore la productivité pas le contraire !!

Les salariés de la comptabilité peuvent leur expliquer !!!

Ils nous quittent

U Départ à la DRS



Pour **Christiane Gérard** en charge de "mission handicap" à la direction des relations

Sociales l'heure de la retraite a sonné depuis quelques semaines.

La CFDT salue les compétences et la passion qui l'ont animé dans cette fonction humaine. Parions qu'elle continuera au sein d'association à apporter son aide aux salariés handicapés.

U Christian quitte Carrefour



Christian délégué syndical de groupe du CAT (Confédération Autonome du travail) est animateur de ce syndicat depuis les années 1970 vient de quitter la société profitant de la possibilité de partir en retraite anticipé.

La CFDT avait de bons rapports avec **Christian** Délégué à Echirolles que nous rencontrons à toutes les réunions de négociation.

C'est donc avec camaraderie que nous lui souhaitons une bonne retraite.



“ Marc part en retraite

Chez les patrons il y a les **Fournier, Defforey, Halley** fondateurs de l'entreprise, dans le syndicalisme on a **Marc** sans lui et quelques autres la CFDT Carrefour n'existerait pas.

En 1969, à 22 ans, Marc se fait embaucher à l'hypermarché de **Chartres**. En 1974 il implante une des premières sections CFDT chez Carrefour et fait partie de l'équipe qui met en place la coordination CFDT de la **RTT** en 1999.

Carrefour (une dizaine de sections). Il participera aussi à la difficile négociation de la **RTT** en 1999.

L'homme est un fidèle en amitiés comme en syndicalisme et malgré ce départ anticipé en retraite (un des acquis obtenu par la CFDT) il ne sera pas loin puisqu'il continue de militer.

Alors merci au nom de toutes les valeurs que tu as défendues durant ces trente années. Un Dinosaur, dans le sens noble du terme, nous quitte et c'est une page de notre histoire qui se tourne. On ne dressera pas de statue, on ne donnera pas son nom à un local syndical car le syndicalisme n'a pas de héros il n'a que des militants.

“ Mireille prend du recul



Salariée et déléguée depuis les années 70 à **Carrefour Vénissieux** **Mireille Poupineau** est une des dernières salariées de Carrefour à bénéficier d'un départ en préretraite progressive bien méritée.

Depuis une dizaine d'années Mireille est un des piliers de la CFDT. Aujourd'hui Mireille a décidé de quitter ses fonctions nationales pour se consacrer à sa famille et à son magasin où elle reste toujours présente et active mais à mi-temps.

Rappelons que le dispositif de préretraite progressive n'a pas été renouvelé par l'état... du moins pour l'instant, on ne sait jamais.

“ Le marin prend le large



La tâche ne fut pas aisée, pour **Claude** ouvrier d'entretien ancien de la marine entré chez Carrefour en 1992, de se lancer dans le syndicalisme CFDT, à 51 ans il faut oser.

Il part aujourd'hui lui aussi en retraite anticipé en laissant sa place à une déléguée; **Isabelle**.

Il montre ainsi, en tout bien, tout honneur, que la légende est vraie: un marin laisse toujours une fille dans chaque port.

“ 114 ème section CFDT au siège de Carrefour à Evry



La CFDT vient (enfin) de nommer une déléguée syndicale au siège de Carrefour à Evry. C'est la **septième** section CFDT depuis le début de l'année.

Colette Queval employée à l'accueil et au standard, est arrivée voici 28 ans chez Carrefour à une époque où le lieu ressemblait plus à un hypermarché qu'à un siège administratif. Elle a été déléguée du personnel sans étiquette pendant 2 ans (mais syndiqué à la CFDT). Elle franchit le pas cette année au moment où sous la pression de la direction tous les élus sans étiquette du siège passent à FO.

Le siège c'est environ 1250 salariés dispatchés dans plusieurs établissements. Environ 80% de l'effectif est cadre.. La CGC fut la première organisation syndicale (en 2001), puis est arrivée la CGT, FO et la CFDT. Pas de syndicat au siège cela voulait-il dire qu'il n'y avait pas de problème ? Non ainsi l'effectif est en baisse puisqu'en 2002 l'entreprise annonçait 1890 salariés.

Chambéry, le 22 Septembre 2004

Objet : Relèvement de la valeur des titres-repas

Monsieur le Directeur,

Par un affichage daté du 21 Septembre 2004, vous informez les salariés de votre volonté d'augmenter la valeur faciale des titres-repas alloués aux employés, à compter de Janvier 2005.

Nous sommes heureux de voir ainsi partiellement satisfaite **l'une de nos principales revendications sociales**, encore mise en avant lors du mouvement de grève que notre équipe de militants a initié et encadré dans ce magasin le 09 Avril dernier.

Néanmoins, nous tenons à vous exprimer avec force notre **INDIGNATION** quand aux éléments suivants de votre courrier :

- En affirmant ouvertement apporter une réponse à une requête de nos camarades FO, vous **MÉPRISEZ** délibérément les revendications exprimées et soutenues avec force par les 60 salariés grévistes du 9 Avril 2004, ainsi que les questions répétées des Délégués CFDT du Personnel sur ce sujet, antérieures à votre sollicitation par FO.

- Par ailleurs, par cet affichage **PARTIAL**, vous vous impliquez volontairement dans la campagne des élections des Représentants du Personnel, en **soutien direct** de l'un des syndicats postulants, et ceci **à moins de 72 heures de la tenue de ce scrutin**.

Cette prise de position est **INACCEPTABLE** de la part d'un employeur, tenu à une stricte obligation de neutralité ("La propagande électorale antérieure au 1er tour des élections des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise est réservée aux syndicats représentatifs et l'employeur est tenu d'une obligation de neutralité." (Cass. Soc. 14/01/04)).



“ Chamnord

LE syndicat qui a OSÉ faire grève pour défendre VOS salaires

Les 459 salariés de Chamnord étaient appelés à désigner leurs représentants du personnel le 24 septembre.

Très bon résultat pour la CFDT qui progresse en voix et obtient un élu supplémentaire titulaire au comité d'entreprise et au DP.

Ce bon résultat est d'autant apprécié que le directeur **Thierry Deal** n'a pas ménagé ces efforts pour aider FO. Ainsi à **72 heures** du scrutin la direction accordait une augmentation du titre restaurant en précisant que c'était à la demande de Force Ouvrière, oubliant que la CFDT avait fait la même demande.

Une manoeuvre électorale scandaleuse et illégale qui montre bien qui Carrefour soutient et que le respect de la démocratie n'est pas le souci majeur de ce directeur. Comme le disait nos camarades lors de la campagne électorale:

• *Seule la CFDT a osé organiser une grève, le 9 Avril 2004, pour la défense de vos salaires, menacés par un accord dont **FO fut le seul signataire** !*

• *Au moment où se profilent de multiples projets de réorganisation du travail (**BACH, MERCURE, Simplification Administrative**), votre équipe CFDT (oui, de Chamnord !) peut prouver qu'elle a fait améliorer certaines dispositions des accords de méthode concernant ces projets.*

Ouvertures le Dimanche

Les catholiques préfèrent le sport à la messe

CITE DU VATICAN

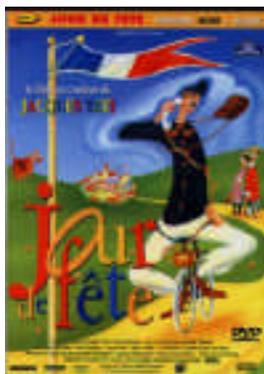
Bon nombre de catholiques se préoccupent beaucoup trop de sport le dimanche et manquent la messe, a confié le pape Jean Paul II à des évêques néo-zélandais qu'il recevait en audience.

"Lorsque le dimanche est subordonné à un concept populaire de week-end et se voit indûment dominé par les loisirs et le sport, les gens, au lieu d'être véritablement sanctifiés et revigorés par la foi, restent pris au piège d'une poursuite sans relâche et souvent futile de la nouveauté", leur a-t-il dit.

C'est la seconde fois en six mois que le souverain pontife, âgé de 84 ans et qui, dans sa jeunesse, fut un grand sportif, s'inquiète de la perte de signification religieuse de la journée du dimanche.

et nous celle du jour de repos dominical, des jours fériés et des nuits.

O Travail le dimanche : La fin du « jour du seigneur » ?



La loi autorise les commerces à ouvrir 5 dimanches par an maximum. Mais il suffit d'aller faire un tour dans les grandes zones commerciales de l'agglomération parisienne pour constater que de nombreuses chaînes (de meubles, de bricolage ou de textile)

prennent la liberté d'ouvrir le dimanche.

Le débat sur le travail du dimanche a été relancé début mai par **Nicolas Sarkozy**, Ministre de l'Economie, qui a proposé d'augmenter de 5 à 10 le nombre des dérogations, afin de relancer la consommation.

Depuis, devant la réaction des syndicats, le ministre a précisé qu'il n'avait pas l'intention de modifier les dispositions actuels.

Cette proposition vient après celle de ses collègues **Patrick Balkany**, maire de Levallois Perret, qui demandait d'abolir le principe de majoration des salaires, suivie quelques mois plus tard de celle de **Patrick Devedjian**, qui a présenté un projet de loi visant à augmenter de 5 à 8 le nombre de dérogations au repos dominical.

Carrefour a pendant de longues années peu utilisé les ouvertures du dimanche mais depuis la baisse du chiffre d'affaire il est devenu le fer de lance des ouvertures exceptionnelles.

Ainsi pour la rentrée des classes une vingtaine de Carrefour de la région parisienne était ouvert le dimanche 5 septembre alors que seul un magasin Auchan parmi tous ceux implantés en France était ouvert.

Pour :

l'ouverture le dimanche est une affaire très rentable qui favorise la consommation « Ikea à Villiers sur Marne réalise un CA 3 fois plus important qu'un jour de semaine »

L'ouverture dominicale, conjuguée aux 35 heures, oblige les commerçants à repenser entièrement leur planning et donc à recruter des salariés en CDI à temps complet et non plus seulement des extras.

Ouvrir 7 jours par semaine au lieu de 6 permet de mieux amortir les coûts d'acquisition des locaux commerciaux qui sont de plus en plus élevés.

La majoration de salaire est motivante.

Contre :

Un sondage IFOP-Dimanche Ouest France de mai 2004 montre que 53% des français sont contre un assouplissement de la législation.

Les salariés sont très favorables aux ouvertures dominicales quand elles sont exceptionnelles, mais ils sont plus réticents quand elles sont systématiques.

Cela coûte cher aux distributeurs : les salaires doivent être d'au moins 50% supérieurs aux autres jours de la semaine et les salariés bénéficient d'une journée de récupération (ce qui représente un triplement de la masse salariale)

S'appuyant sur une étude du ministère du travail, les syndicats affirment qu'une déréglementation aboutirait à la disparition des petits commerces et 30 000 suppressions d'emplois d'ici 2 ans.

Le 11 novembre, la CFDT mobilise les salariés contre les déréglementations

O Jours fériés

Après les dimanches nos employeurs veulent aussi nous voir travailler les jours fériés. Là pas de loi et pas d'autorisation à demander, les magasins peuvent ouvrir tous les jours fériés,

L'accord d'entreprise Carrefour précise que **l'entreprise peut ouvrir tous les jours fériés** à condition de ne pas faire travailler un salarié plus de 3 jours fériés (4 jours en cas de volontariat).

Carrefour use et abuse de ces ouvertures en établissant des roulements de personnel.

Mais pour défendre ces jours fériés faut-il encore qu'il en reste quelques uns.

La loi de solidarité pour l'autono-

mie crée une journée de travail non rémunérée pour financer les actions en faveur des personnes âgées et handicapées.

En principe, ce jour est fixé par convention ou accord de branche ou d'entreprise. Il peut s'agir d'un jour précédemment chômé, à l'exception du 1er mai, d'une journée de réduction du temps de travail (RTT) ou d'un jour précédemment non travaillé en vertu de dispositions conventionnelles ou de modalités d'organisation de l'entreprise.

À défaut de convention ou d'accord collectif, la journée de solidarité est **le lundi de Pentecôte** si celui-ci était antérieurement non travaillé. Dans le cas contraire, elle sera définie par l'employeur après consultation des représentants du personnel (comité d'entreprise ou

délégués du personnel). Il en est de même lorsque le jour de la semaine retenu ne coïncide pas avec une journée ordinairement travaillée.

Cette journée est non rémunérée dans la limite de sept heures pour les salariés à temps plein, durée proratisée pour les salariés à temps partiel. Pour les salariés au forfait jours, la journée de solidarité prend la forme d'un jour supplémentaire de travail.

Cette loi s'appliquera dès 2005.



O Hommage au lundi de Pentecôte.

Cher lundi de Pentecôte,
Bientôt, tu n'auras plus la cote
Car, pour tous les salariés,
Tu ne seras plus férié !
Tu seras même supprimé

Nous devons te sacrifier,
Sous prétextes de solidarité
Avec les personnes âgées.
Elle a bon dos la canicule
Pour nous faire avaler la pilule:

**Travaillons ! Travaillons !
Et des taxes, de plus en plus,
nous aurons.**

Nous aurions dû descendre dans
la rue,
Pour défendre ton statut...
Mais tout le monde s'est tu
Car plus personne n'y croit plus:
Ni travailleurs, ni syndicats
Ne font désormais le poids
Face au pouvoir du patronat
Qui fait ce qu'il veut de
l'emploi.

Il eût été plus populaire
De donner de vos salaires
Messieurs les Ministres et Députés
Au lieu de nous culpabiliser
En nous disant : " Trop de
loisirs, Ce n'est pas bon pour
l'avenir ! "

Nous n'irons plus au bois

**Nous promener ce jour-là,
Mais dans les usines et les
bureaux,
Nous irons bosser le coeur
gros !**

Nous ne pouvons plus
maintenant,
Rendre visite à nos parents,
Eloignés par la distance,
Dans un joli coin de France;
Vous, qui avez eu cette idée,
Messieurs les Députés,
Avez-vous donc pensé
A toutes ces personnes âgées
Que leurs enfants pouvaient re-
trouver
Lors de ces week-end prolongés
?

-Ce sera fini désormais !
Et ne soyez pas étonnés
Qu'il y ait un jour, un revers
A cette décision arbitraire
A vouloir tout casser,

A ne plus rien respecter,
Il est possible et je l'espère
Que vous récoltiez tout le
contraire
De ce que vous attendez
En supprimant ce jour férié !
Il nous reste l'espoir encore
Que l'Esprit (de Pentecôte !) souffle très fort
Et vous ramène à la raison
En nous laissant à la maison.
Toi qui existais depuis des années
Si vraiment tu disparais
Sache que nous t'aimions bien,
tu sais,
Ô lundi de Pentecôte,
désormais,
Nous ne penserons plus à toi
avec le sourire
Car, de toi, il ne nous restera
que des souvenirs...

Découvert sur Internet

Ouvertures de nuit

O Ouverture de nuit

D'abord se fut les supers nocturnes jusqu'à minuit pour la foire aux vins et autres manifestations.

En 2003 les magasins Kiabi décidaient eux d'ouvrir leurs portes la nuit. Dans de nombreuses villes les équipes CFDT, bien seules, s'opposaient à ces ouvertures.

Un an plus tard, les enseignes Morgan et Celio s'engouffrent elle aussi dans la brèche et les

médias leurs font de la publicité.

Carrefour n'est pas en reste puisque plusieurs magasins décident d'ouvrir eux aussi leurs portes à minuit pour les soldes.

Aucune interdiction, le travail de nuit est peu réglementé.

Nuit, super nocturne, jours fériés, dimanche, remise en cause de la RTT, où va l'entreprise?

Pour la CFDT

Les ouvertures exceptionnelles ne sont pas la solution à la baisse du chiffre d'affaire.

L'avis du CE et des salariés doit être entendu et respecté avant toutes ouvertures.

Les usages locaux (certaines régions n'ouvrent ni dimanche, ni jours fériés) doivent être respectés.

Les ouvertures de nuit doivent être proscrites.

Un accord départemental doit être négocié avec tous les partenaires.

Carrefour ne doit pas ouvrir plus de jours fériés, dimanche et nocturnes que ses concurrents et ne doit pas être à l'initiative de ces ouvertures.

Le volontariat doit être une obligation.

Les ouvertures des jours fériés doivent être alignées sur les ouvertures le dimanche: volontariat, paiement 200% + récupération ou 300%.

Ailleurs

Au Royaume Uni, en Suède, en Belgique et au Portugal, il n'y a pas d'interdictions.

Dans les autres pays de la communauté, les autorisations vont de 8 à 26 dimanches travaillés par an.

Seules l'Allemagne et l'Italie interdisent complètement le travail le dimanche.

De plus, la Commission Européenne a révisé fin mars sa directive concernant le temps de travail et a supprimé la disposition stipulant que le jour de repos hebdomadaire doit être le dimanche.

L'Allemagne s'enflamme à nouveau pour les horaires d'ouverture

Plusieurs Etats régionaux (Länder) ont déjà fait savoir qu'ils souhaitent instaurer des amplitudes plus larges celles appliqués actuellement et qui obligent tous les commerces à fermer à 20 heures au plus tard.

10 Länder envisagent même de déréguler totalement les horaires d'ouverture. Le syndicat Verdi a interpellé le parlement fédéral (Bundestag) à s'opposer à ces modifications. Il craint, en effet, que cette mesure profite aux réseaux de distribution plus puissants, mettant en péril les autres enseignes et, par ricochet, leurs employés. Verdi rappelle, au passage, que l'élargissement des horaires intervenu l'an dernier n'a pas augmenté les volumes de vente.

Le Carrefour* de l'Estrie ouvrira ses portes à 10 h le dimanche

À l'instar d'autres centres d'achats du Québec, la direction du Carrefour de l'Estrie a fait savoir que ses commerces ouvriront leurs portes à 10 h le dimanche, à compter du 3 octobre. Les portes ouvrent actuellement à midi.

Le Carrefour de l'Estrie n'ouvrira toutefois pas ses portes jusqu'à 21 h les lundis, mardis et mercredis. Cette option a été jugée non rentable.

* Rien à voir avec Carrefour mais l'homonyme est amusante

Le 11 novembre, la CFDT mobilise les salariés pour lutter contre les déréglementations et préserver la qualité de vie des salariés et de leurs familles

Le harcèlement moral ne fait pas recette aux prud'hommes

Le concept de harcèlement moral a suscité un vaste phénomène d'identification. "Les gens se sont reconnus. Ils ont trouvé un mot pour décrire leurs souffrances au travail".

Pourtant les condamnations établies sur la base du harcèlement moral restent peu nombreuses. Au Conseil des prud'hommes de Paris, on compte une dizaine de dossiers sur... 16 000 affaires. Les juges ont une appréciation restrictive du harcèlement moral et ne sanctionneraient que les cas les plus graves.

«Il existe une confusion entre le harcèlement moral, qui est l'oeuvre d'un individu, dissimulée, et le harcèlement professionnel, qui existe dans certaines entreprises. Nous sommes dans une phase où il faut trier le bon grain de l'ivraie. Cependant, il existe beaucoup de cas de harcèlement réel".

Les entreprises ont du mal à gérer les risques psychiques.

Certaines ont mises en place des structures comprenant des médecins du travail, des élus du comité hygiène et sécurité, des responsables des ressources humaines, pour apporter une réponse crédible.

Qu'attend Carrefour ?

O Carrefour condamné pour harcèlement moral

«Le conseil des prud'hommes estime que le comportement de l'employeur à l'égard des deux salariés est constitutif de harcèlement moral»,

Carrefour, a été condamné par le conseil des prud'hommes d'Evry pour harcèlement moral. Six anciens cadres du magasin d'Athis-Mons avaient attaqué l'enseigne, mais seulement deux d'entre eux, qui avaient été licenciés, ont obtenu gain de cause.

Carrefour, devra leur verser 50 000 euros de dommages et intérêts chacun.

Les six plaignants caissières et chefs de rayon licenciés ou en arrêt maladie depuis leurs déboires ont dénoncé le comportement du responsable de l'époque d'Athis-Mons.

Après des vexations et des remarques désobligeantes, les ex-salariés ont craqué sous la pression de leurs dirigeants.

Les prud'hommes a fait suite aux demandes de deux salariés sur six. Pourquoi un tel distinguo ?

Il est très difficile d'apporter les preuves dans les dossiers de harcèlement. « Dans l'un des deux dossiers, la présence d'un certificat éloquent de la médecine du travail a été déterminante, dans l'autre, l'employé avait connu une évolution rapide avant d'être licencié du jour au lendemain pour faute grave.

Du côté de Carrefour, on se défend d'avoir « institué le harcèlement comme politique de management », tout en précisant que la condamnation concerne seulement un magasin et son dirigeant.

Les deux parties disposent désormais d'un délai d'un mois pour faire appel de la décision.

O L'affaire "S..." ou harcèlement et anti-syndicalisme primaire

Cela commence au début de l'année 2004 par ce qu'on a appelé dans le magasin de Vannes "l'affaire du ticket cash". Une affaire qui fit la une du magasin.

Nous ne reviendrons pas sur cette pénible histoire mais sachez que S..., élue CFDT du magasin accusée par la direction de malversation sur les tickets cash démontra sa bonne foi. Aucune sanction ne fut prise mais le mal était fait.

S... n'était en vérité que la surface immergée pour déstabiliser la CFDT, le patron a cru trouver une faille il l'utilisa et même si elle s'avéra vite infondée le bilan pour lui fut bon jugez-en !

Deux élues égarées par les discours agressifs de la direction et de "relais " bien intentionnés (pourquoi douter, à priori de la véracité de l'autorité) démissionnent, trop vite, de leurs mandat.

S..., victime désignée est obligée d'arrêter le travail pour dépression. On ne sort pas indemne d'une confrontation .

Son état de santé ne s'améliorant pas le médecin du travail prend la décision de la sortir de ce climat malsain en la déclarant inapte à tout poste de travail, ce qui se termine tout naturellement par son licenciement.

Voici donc cette jeune femme fragile obligée de quitter son travail parce qu'elle n'aura pas pu supporter toutes ces pressions, toutes ces méchancetés, toute cette bêtise, toute cette injustice programmée dans le seul but de nuire !

S...n'est pas juridiquement victime d'un harcèlement moral, ni d'ailleurs la CFDT qui elle se porte très bien, mais le harcèlement est bien là. Il vise les salariés les plus fragiles qui craquent sous la pression justifiée ou non.

Les patrons l'ont bien compris et les consignes sur l'absentéisme vont dans ce sens!

Restructuration à la CAF

O CAF: Carrefour Administratif France

170 postes supprimés et 3 sites fermés (Lagnieu, Cesson Sévigné et Aire sur la Lys)

Le 10 septembre 2004 les délégués syndicaux des trois organisations syndicales présentes à **Carrefour Administratif France** ont adressé une lettre commune à Monsieur **Romain Sellier**, Président de CAF avec copie au Directeur Général France **Bernard Dunand**.

Monsieur,

Le 07 septembre dernier, lors de la réunion extraordinaire du comité d'entreprise de CAF, vous nous avez présenté un projet d'introduction et de déploiement de nouvelles technologies. Ce projet aura des conséquences notables pour l'emploi et les conditions de travail se traduisant notamment par la suppression de 170 postes sur 5 des sites CAF, la suppression de 3 sites CAF (Lagnieu, Cesson Sévigné et Aire sur la Lys), et en parallèle, la création de 56 postes sur 2 sites, Mondeville et Evry.

Nos organisations syndicales, soucieuses de l'avenir des collaborateurs, souhaitent entamer au plus vite des négociations afin de mettre en place rapidement un plan de sauvegarde de l'emploi qui prendra en compte le reclassement interne via des actions de formations et des mesures d'accompagnements géographiques et des mesures de reclassements externes.

Nous considérons, que de la mise en œuvre rapide de ce plan de sauvegarde de l'emploi, dépend la réussite des opérations de reclassements, le but n'étant pas évidemment de solutionner les problèmes par l'attribution d'indemnités

Hulya Bucum Déléguée syndicale CFDT
Christelle Wantiez D.S. FGTA/FO
Sylvie Cassard D.S. CFE/CGC

O L'animatrice attaque Carrefour

Dominique Richard (sud-Ouest)

Recrutée au mois d'avril 2001 pour participer à une animation ponctuelle au Carrefour de Mérignac, Pierrette n'est pas allée au terme de son contrat, elle a quitté l'hypermarché dans une ambulance de pompiers après s'être profondément entaillée un doigt avec un couteau.

Elle s'entaille profondément un doigt avec un couteau.

La vacataire (marchandises) affirme être intervenue avec du matériel de l'hypermarché, avoir obéi aux consignes d'un responsable de rayon qui aurait fixé ses horaires.

Carrefour Mérignac, est poursuivi en tant que personne morale pour ces blessures involontaires.

Résultat : trois mois d'arrêt de travail et un pouce qu'elle ne parvient plus à replier.

Via plusieurs agences spécialisées, elle enchaînait les vacations dans les grandes surfaces.

Pierrette avait été affectée à l'épicerie à Mérignac. Peu de temps après le début de la promotion, deux de ses collègues en poste à la charcuterie s'étant crêpées le chignon, elle avait été changée de poste. " L'adjointe au chef de rayon m'avait demandée de venir remplacer l'une d'entre elles. L'agence m'a dit "tu ne râles pas, tu y vas". Elle ne voulait pas perdre le contrat Carrefour et je voulais continuer à travailler. Mais je n'étais pas absolument pas formée pour découper le jambon. Lorsque j'ai demandé des gants de protection, on m'a répondu qu'il n'y en avait pas. "

Pierrette a utilisé un couteau doté d'une lame de 37 cm sans véritablement connaître la façon de s'en servir. La description faite par la vacataire de

Sous le titre "la pièce d'à côté" nous voulons vous informer sur tous ceux qui travaillent pour les hypermarchés Carrefour et qui n'y sont pas salariés.

Ce sont les salariés des filiales du groupe Carrefour, ceux que nous côtoyons chaque jour sur la surface de vente comme les Marchandisiers, les sociétés de sous traitance, et tous ceux qui approvisionnent Carrefour.

La Solidarité c'est ça aussi !

l'ambiance régnant au sein du rayon charcuterie n'est d'ailleurs pas contredite par le procureur Alain Bénech. " Quand on lit ce dossier, on est frappé par le climat, les critiques, les railleries et l'absence d'aide. "



Carrefour Mérignac (Sogara) est poursuivie en tant que personne morale pour ces blessures involontaires. Les accusations de Pierrette, corroborées par celles des autres animatrices, mettent en jeu la responsabilité de l'enseigne.

La vacataire affirme être intervenue avec du matériel de l'hypermarché, avoir obéi aux consignes d'un responsable de rayon qui aurait fixé ses horaires.

Carrefour plaide l'ignorance.

Directeur d'une entreprise qui emploie plus de six cents salariés, **Jean-Marc Simon** plaide pourtant l'ignorance devant la présidente, voire l'incompréhension. " Je ne sais pas qui lui a donné des ordres. Je sais aussi qu'il y avait des gants. Il suffisait qu'elle les prenne. Nous n'avons aucun

pouvoir de management sur le personnel des sociétés qui réalisent ces animations. "

Inquiet de la tournure prise par les débats, le conseil de la grande surface s'offusque qu'on nourrisse dans le prétoire le procès de la précarité. " Il ne doit pas être intenté à Carrefour mais à l'agence", souligne l'avocat en soutenant que l'animatrice a changé de poste sans que personne ne lui demande rien !

Carrefour Mérignac a décidé de changer ses pratiques.

" Nous passons de moins en moins par ces agences ", avoue Jean-Marc Simon. De plus en plus, les sociétés soucieuses de promouvoir leurs gammes, sont priées de recruter elles-mêmes leur personnel. "

O Saisonniers en grève

Depuis une semaine, une quarantaine de salariés et saisonniers agricoles de la ferme des Perchés à Boissy-le-Cutté se

sont mis en grève pour réclamer le paiement sans délai de leur salaire.

La direction nous embobine, réagit **Stéphane Grasset, délégué de la fédération CFDT** des salariés agricoles d'Ile-de-France. De notre côté, nous restons prêts à négocier. » « Nous sommes tous d'accord là-dessus, assure une salariée. On reprend le travail dès lors que nos salaires sont versés. »

Le temps presse pour la direction, les commandes de gros clients comme **Carrefour** ou **Leclerc** s'accumulent.

La direction a coutume de payer au lance-pierres ses salariés.

A Perpignan, où elle gère aussi une exploitation, certains n'ont rien vu venir depuis six mois... » Il y a quatre ans, les saisonniers agricoles s'étaient déjà mis en grève pour les mêmes raisons. Après une semaine, ils avaient touché partiellement leurs salaires.



Résultats économiques

Ni la CFDT, ni d'ailleurs le CCE ne reçoivent de la direction d'informations officielles détaillées et claires concernant la situation économiques de la société.

Normal pour la CFDT sûrement moins pour le CCE.

Nous glanons de ci de là surtout dans la presse des informations que nous rassemblons et que nous vous communiquons avec prudence.

Elles n'ont pour but que de permettre de suivre la situation économique qui est le reflet de la situation sociale.

En bref la progression du chiffre n'est toujours pas bonne ce qui ne veut pas dire qu'ils en soient de mêmes pour les résultats (bénéfices).

Rappelons que tous les magasins ne sont pas en difficultés. Par contre on applique partout la compression sociale !

O Eté: progression du chiffre d'affaire négatif

Avec 130 magasins sur 216 en progression de chiffre d'affaire en juillet l'été commençait bien .

On rêvait de progression comme pour le franchisé de **La Roche sur Yon** crevant le plafond des 30%.

Franchisés qui d'ailleurs profitent bien de l'enseigne Carrefour alignant 86% de magasins en progression. Quelle est leur recette ?

Hélas en août l'embellie ne se confirme pas, peu de magasins voient leur chiffre d'affaire progresser.

La Roche sur Yon reste toujours en tête du top 10 avec **Riom** un ex franchisé récemment acheté et les habitués du classement que sont **Collégien, Carré Sénart, Beaucaire, St Quentin, Maubeuge, Soyaux**. Tous agrandis ou rénovés.

On comprend mieux le coup de gueule de Daniel Bernard pour les agrandissements (voir plus loin). Demande que nous soutenons.

A remarquer le bond en avant du magasin de **Reims Cernay** qui a mis en place des îlots "premier prix". Il dépasse largement **Reims Tinquieux** qui depuis sa rénovation lui tenait la dragée haute. **St Denis** dont on nous vante les miracles depuis qu'il est devenu un "Cluster A" a une bonne progression mais loin des trompettes de ceux qui voudraient nous faire tous passer chez **ED. Cernay** aurait-il trouvé la bonne formule ?

Coquelles reste toujours bon dernier, mais comme le diront certains bourgeois encore un coup des anglais. Quant à **Ajaccio** on n'ose rien dire !!

A noter aussi que **Brest** dont le directeur veut à tout prix ouvrir le 11 novembre, alors que ce n'est pas dans les habitudes de la ville, à une progression au dessus de la moyenne. Sa demande n'est donc pas justifiée économiquement.

O Carrefour réclame de la surface à Sarkozy

En juin, Bercy avait fait des promesses de modernisation à la grande distribution contre une baisse des prix. Sarkozy avait promis aux grandes surfaces qu'elles pourraient se «moderniser» ou s'agrandir en échange de leur coopération totale dans l'opération baisse des prix.

Ce qui n'était pas tombé dans l'oreille d'un sourd : Daniel Bernard avait fait ses petits calculs et prévu de redémarrer ses programmes d'extension. Avec 200 000 m2 supplémentaires espérés dans les douze mois qui viennent.

Trois mois après le lancement rien en vu et Daniel Bernard se rappelle au bon souvenir de Sarkozy. «*Nous avons des petits hypers de 6 000 m2 alors que pour exprimer le plein concept Carrefour, il faut logiquement 8 000 m2*», a déploré Daniel Bernard dans *LSA* .

Rappelons que depuis son absorption de Promodès en 1999 Carrefour avait dû renoncer à des demandes d'agrandissement durant les cinq années suivantes.

O Carrefour, distributeur français le plus solide

L'agence Standards and Poor's auteur d'une étude comparative sur la distribution, estime que Carrefour est le groupe de distribution français ayant le profil d'activités le plus solide.

« Cela reflète la taille du groupe, ses positions de leader dans les pays clés et sa diversification géographique supérieure », indique l'agence de notation. « Bien qu'il se soit substantiellement amélioré ces dernières années, le profil d'activités de Casino n'est pas aussi fort que celui d'Auchan, ce dernier disposant d'une diversification géographique plus importante », complète l'étude.

Claude Parrain part en retraite



“ 150 militants CFDT Carrefour en formation

Un peu serré mais attentif



Vue des ateliers de formation



La délégation de Cahors



Feutre et tableau



Rétro-projecteur



Marc Testault part en retraite



Vidéo-projecteur



Même la nuit !!



Mireille Poupineau en pré-retraite progressive



14 animateurs



Vue de la salle pleine



Chanson d'Automne

Les sanglots longs
Des violons
De l'automne
Blessent mon cœur
D'une langueur
Mordante

Tout suffoquant,
Et blême quand
Sonne l'heure,
Je me souviens
Des jours anciens
Et je pleure;

Et je m'en vais
Au vent mauvais
Qui m'emporte,
De çà, de là,
Paroît à la
Feuille morte.

Paul Verlaine

La gazette des délégués
CFDT Carrefour

L'Hyper !